

UNIVERSITÉ MARIE & LOUIS PASTEUR

MINISTÈRE DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR
DE LA RECHERCHE

UNIVERSITÉ Marie et Louis PASTEUR

1, RUE CLAUDE GOUDIMEL

25030 BESANCON CEDEX

☎ 03.81.66.50.80

@ service.marches@umlp.fr

MARCHE PUBLIC DE TRAVAUX

CAHIER DES CLAUSES TECHNIQUES PARTICULIÈRES (CCTP DU 24/04/2026)

PROCEDURE ADAPTEE

OBJET DU MARCHE

Location de bâtiment provisoire pour le service de santé des étudiants (SSE)

Lot 1 – Location de locaux provisoires

1.	PRESENTATION	4
1.1.	Préambule :	4
1.2.	Etat des lieux / lieu de livraison :	4
2.	DEFINITION DES BESOINS	5
2.1.	Scénario de base.....	5
2.1.1.	Locaux provisoire.....	Erreur ! Signet non défini.
2.1.2.	PSE 2 : Vitrophanie	7
2.2.	Connaissance des lieux	8
2.3.	Procédure administrative.....	8
2.4.	Planning prévisionnel de l'opération.....	8
2.5.	Durée de la location.....	8
2.6.	Allotissement	8
2.7.	Prestations supplémentaires éventuelles (PSE)	8
2.7.1.	PSE 1 : prolongation de la durée de location	8
3.	PRESCRIPTIONS TECHNIQUES RELATIVES AUX MODULES	10
3.1.	Fondations :	10
3.2.	Raccordement aux réseaux.....	10
3.3.	Qualité d'isolation thermique	10
3.4.	Plancher et structure :	10
3.5.	Murs, plafond et toiture :	10
3.6.	Menuiserie serrurerie :	11
3.7.	Sanitaires :	12
3.8.	Baie Informatique et prise.....	12
3.9.	Eclairage.....	13
3.10.	Electricité	13
3.11.	Signalétique et identification des locaux	13
3.12.	Chauffage, Climatisation, Ventilation	13
3.1.	Mobilier	14
3.2.	Alarme et sécurité incendie	14
3.3.	Tenue du chantier :	15
3.4.	Contrôle règlementaire :	15
3.5.	Réception des bâtiments	15
3.6.	Dossier des ouvrages exécutés (DOE)	15
3.7.	Intervention et réparation.....	15
3.8.	Démontage des installations	15
4.	LISTE DES ANNEXES	16

1. PRESENTATION

1.1. Préambule :

L'université Marie et Louis Pasteur a engagé depuis plusieurs années un important programme de rénovation de ses locaux d'enseignement supérieur. Dans ce contexte, le bâtiment du SSE et SSP (activités de santé des étudiants et du personnels) du site de Bouloie, situé 45 Avenue de l'Observatoire à Besançon, sera profondément remanié. Ainsi les activités santé et prévention seront en partie délocalisées dans des locaux provisoires à mettre en place sur un terrain viabilisé de l'université au 16 route de Gray à Besançon .

Le présent marché a pour objet la mise à disposition de locaux préfabriqués, leur location, puis le repli de ces bâtiments provisoires. Ces bâtiments accueilleront un ensemble de bureaux, salle de consultation, salle d'attente et sanitaire.

1.2. Etat des lieux / lieu de livraison :

L'implantation se fera dans l'enceinte de la bouloie, à proximité du bâtiment Métrologie DF

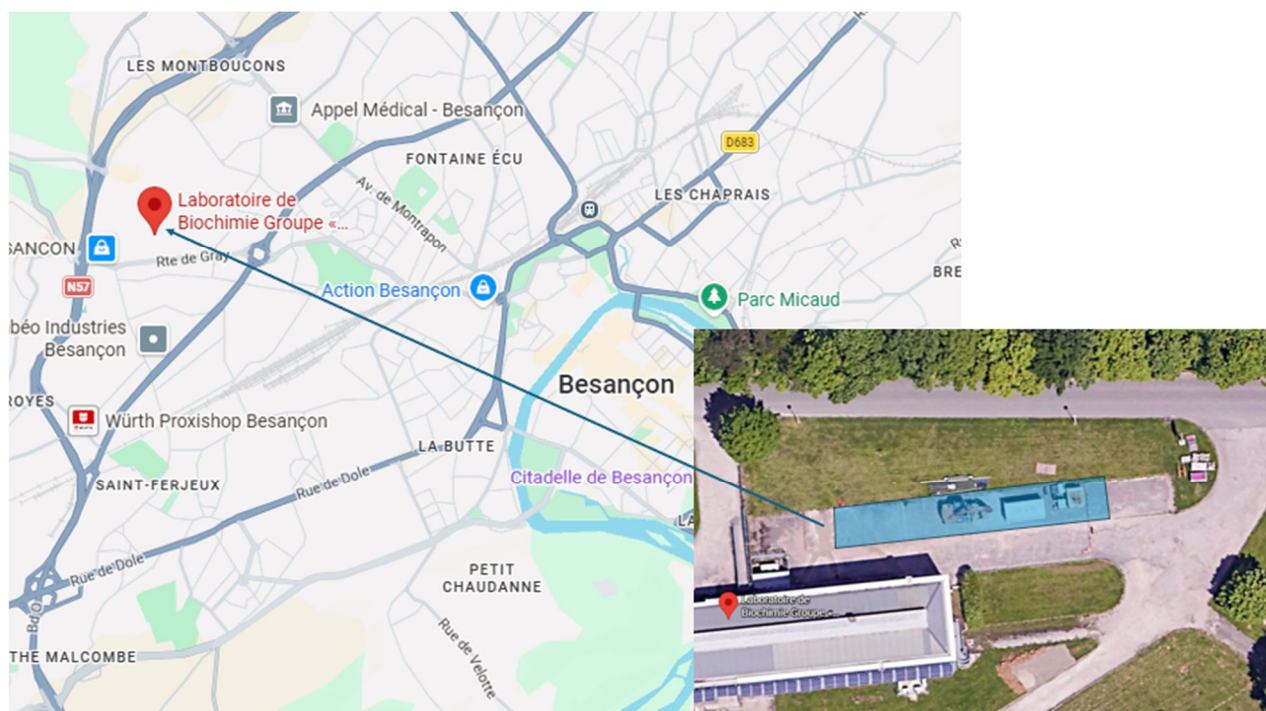


Figure 1: Implantation locaux provisoires

2. DEFINITION DES BESOINS

2.1. Scénario de base

2.1.1. Locaux provisoires

Les locaux provisoires ne seront pas obligatoirement neufs mais devront être en parfait état d'utilisation tant d'un point de vue esthétique que structurel. L'installation recevra des personnels et des étudiants de l'enseignement supérieur. L'établissement sera un ERP de type U de 5^{ème} catégorie et respectera la réglementation en vigueur. Afin de le considérer comme un établissement dissocié des avoisinants, une distance minimale de 8 mètres devrait être respectée avec les bâtiments les plus proches.

La Figure 2 ci-dessous fait apparaître une organisation de plain-pied privilégiée. Cependant le titulaire sera libre de proposer une configuration différente. Les constructions recevront un effectif de 25 personnes (étudiants + personnels). Les locaux seront constitués de :

- De quatre bureaux de consultation
- Un bureau d'accueil et sa salle d'attente
- Un sanitaire PMR non genré : Le candidat proposera le nombre de sanitaires de son choix conformément à la réglementation
- Circulation intérieure

La conception du bâtiment permettra de respecter l'accessibilité PMR sans possibilité de dérogation

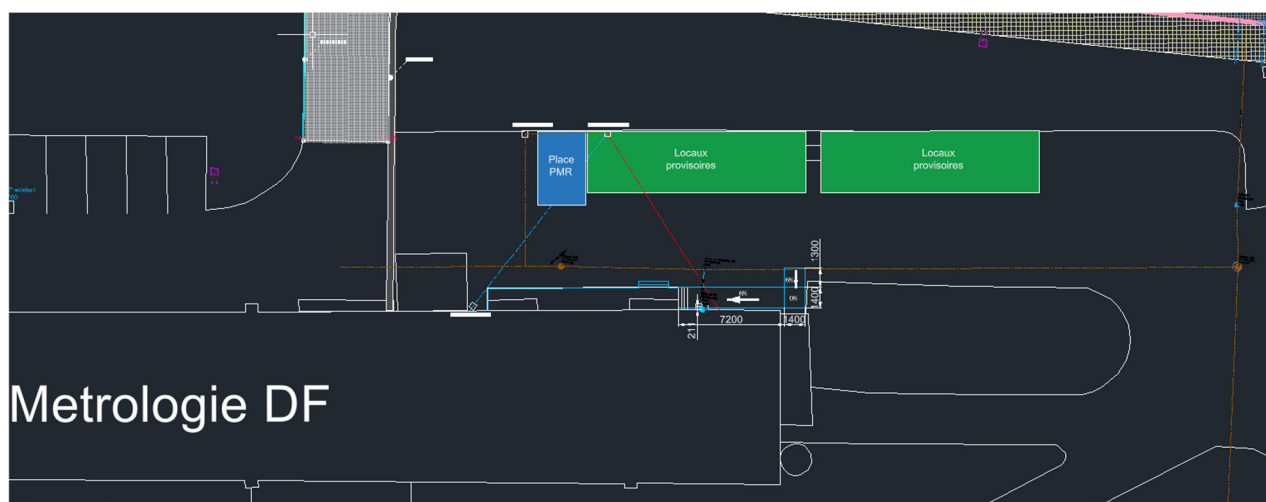


Figure 2 : Exemple de configuration et implantation en R0 voir annexe 3

Type	Nombre salles	m ² /salles	Surface utile en m ²
Bureau de consultation	5	10	50
Bureau d'accueil	1	10	10
Espace d'attente capacité 4 pers	1	8	8
Sanitaire PMR H et F	2	5	10
Total construction provisoires			78

Tableau 1 synthétise les besoins en termes de salles, leur capacité d'accueil et de surface minimale.

Type	Nombre salles	m ² /salles	Surface utile en m ²
Bureau de consultation	5	10	50
Bureau d'accueil	1	10	10
Espace d'attente capacité 4 pers	1	8	8
Sanitaire PMR H et F	2	5	10
Total construction provisoires			78

Tableau 1 : synthèse des besoins de salles et bureaux

Le présent marché ne comprend pas le mobilier intérieur (tables, chaises, mobiliers de rangement).

La proposition du candidat devra intégrer une formule clé en main comprenant les prestations suivantes et répondra aux caractéristiques techniques suivantes :

- Viser les performances thermiques de la norme RT2012 ou l'équivalent technique
- Se conformer aux classement ERP type U de 5ème catégorie ou l'équivalent technique
- Respecter toutes les normes s'appliquant aux bâtiments de ce type (accessibilité, sécurité incendie, évacuation des locaux...)

Le présent marché intègre tous les coûts liés à la mise à disposition des locaux provisoires tels que les transports « Aller – Retour » ainsi que les grutages nécessaires, la mise en place et le montage et le démontage des locaux à l'issue de la période de location y compris toutes sujétions.

Les candidats proposeront un planning détaillé de réalisation de leurs prestations en adéquation avec les échéances imposées par l'Université. Les étapes de la pose des bâtiments y seront détaillées.

La livraison des bâtiments sera prévue au plus tard pour le vendredi 12 octobre 2026

La durée de location initiale est estimée à 18 mois (en base).

2.1.2. Vitrophanie

Dans le cadre de l'installation des locaux provisoires, la mise en œuvre d'une vitrophanie d'occultation destinée à limiter la visibilité depuis l'extérieur sera réalisée sur le bâtiment D/F afin de garantir la confidentialité des espaces de consultations.

Cette prestation comprend l'ensemble des fournitures, la pose, y compris toutes sujétions d'exécution et des finitions nécessaires à leur mise en œuvre. Cette prestation concerne :

- 20 fenêtres d'une surface unitaire de 1,32 m² ;
- 1 fenêtre d'une surface de 0,74 m².

La surface totale estimative à traiter est de 27,14 m².

2.2. Connaissance des lieux

Le Candidat est réputé :

- Avoir pris parfaite connaissance de la nature et de l'emplacement de destination des constructions et des conditions générales et particulières qui y sont attachées ;
- Avoir pris parfaite connaissance de l'état du terrain qui lui sera mis à disposition ;
- Avoir pris connaissance des possibilités d'accès, d'installations de chantier, de stockage des matériaux et produits préfabriqués, et des disponibilités en eau, énergie électrique, etc... ;
- Avoir pris tous renseignements concernant d'éventuelles servitudes ou obligations.

Le Titulaire ne pourra pas arguer d'ignorance quelconque à ce sujet et prétendre à des suppléments de prix ou à des prolongations de délai.

2.3. Procédure administrative

Afin de rendre compatible l'opération avec les démarches d'urbanisme, un permis de construire a été déposé par l'Université sur la base du schéma d'implantation figurant en page 4. Par conséquent, le titulaire du présent marché devra obligatoirement prévoir dans son offre la constitution d'un dossier de permis de construire modificatif conformément à son offre.

2.4. Planning prévisionnel de l'opération

Voir l'annexe 1 jointe au présent CCTP

2.5. Durée de la location

La mise à disposition des locaux est prévue sur une durée initiale de 18 mois à compter de la date de réception des ouvrages. Une extension de ce délai est envisagée sous la forme de prestations supplémentaires éventuelles détaillées à l'article 2.8.

2.6. Allotissement

Le présent marché comporte 2 lots :

- Lot 1 : Location de locaux provisoires
- Lot 2 : Viabilisation

Le lot 2 sera publié ultérieurement à l'issue de la notification du présent marché.

2.7. Coordinateur sécurité

Un coordinateur sécurité sera désigné pour cette opération.

2.8. Prestations supplémentaires éventuelles (PSE)

Le présent marché comporte des prestations supplémentaires éventuelles en volume et en durée d'exécution. Elles sont mentionnées ci-après.

2.8.1. PSE 1 : prolongation de la durée de location

La durée de location de ces bâtiments provisoires étant liée à l'avancement du chantier de rénovation du bâtiment SSE, il est envisagé dès à présent une éventuelle prolongation de la durée initiale de location.

Elle pourra intervenir sur **1 période complémentaires de 6 mois**. Le titulaire du présent marché ne pourra refuser la notification de ces PSE 1.

L'allongement de la durée de location des locaux est susceptible d'impliquer une modification des loyers mensuels. Le titulaire indiquera le montant du loyer mensuel recalculé pour le cas suivant :

- Prolongation de la durée de location de 6 mois

Le délai d'affermissement de cette PSE1 est de 15 mois après la date de réception des locaux provisoires et dans le cas de prolongation partielle, au plus tard 3 mois avant la date de fin des périodes affermies.

Cette PSE 1 est renouvelable au plus tard 3 mois avant la date de fin des périodes affermies.

3. PRESCRIPTIONS TECHNIQUES RELATIVES AUX MODULES

3.1. Fondations :

Une étude géotechnique est en cours de réalisation. Suite à la transmission de ce rapport, le titulaire du marché indiquera au maître d'ouvrage le type et le dimensionnement des fondations qui seront nécessaires. Le titulaire du présent lot devra fournir à la maîtrise d'ouvrage la note de calcul justifiant ses prescriptions techniques.

La réalisation des fondations est prévue dans le lot VRD qui sera consulté après attribution du présent marché.

3.2. Raccordement aux réseaux

Le candidat étudiera les possibilités techniques de raccordement aux réseaux existants. En cas d'impossibilité technique, il optimisera son projet en fonction des attentes de réseaux existants. Il fournira un plan précis d'implantation de ses bâtiments provisoires permettant au maître d'ouvrage de réaliser l'amenée des réseaux. Le VRD aura à sa charge l'amenée de ces réseaux :

- Eau potable,
- Eaux usées et eaux pluviales,
- Électricité

Le raccordement aux différents réseaux mise en attente à proximité immédiate des locaux provisoires par le lot VRD est à la charge du présent lot

3.3. Qualité d'isolation thermique

Les valeurs indicatives suivantes devront être respectées.

En tout état de cause les constructions devront tendre vers le respect de la RT 2012.

- Plancher compris entre : 0,2 et 0,3 W/m²/°K, soit une épaisseur totale d'isolant comprise entre 180 et 250 mm
- Mur compris entre 0,3 et 0,45 W/m²/°K épaisseur comprise entre 75 et 100 mm
- Toiture comprise entre 0,2 et 0,35 W/m²/°K épaisseur comprise entre 200 et 300 mm ou une résistance thermique minimale de 7
- Menuiseries extérieures = 1,7 W/m²/°K minimum.

3.4. Plancher et structure :

Le plancher doit être monté sur une structure rigide éventuellement réalisée en acier galvanisé, bois... Le plancher doit avoir une résistance structurelle à 300 kg / m² et garantir une atténuation phonique et une longévité répondant aux contraintes liées à un usage intensif.

Le produit isolant utilisé ne doit comporter aucun CFC.

Le plancher doit être recouvert d'un revêtement de sol vinyle, classement européen G5 ou équivalent U4P3E2C2 avec atténuation phonique et soudé à chaud.

3.5. Murs, plafond et toiture :

Les murs des bâtiments doivent être de conception monobloc afin de limiter les ponts thermiques. Le cloisonnement permettra un abaissement phonique de 40 dB minimum et un classement au feu M1.

Les murs extérieurs doivent être de construction résistante et revêtus d'un matériau réclamant peu d'entretien, teinte claire.

Ces murs doivent offrir une excellente isolation thermique, une remarquable résistance aux chocs mécaniques et leur face intérieure devra être lavable.

L'ensemble des parois et matériaux mis en œuvre devra être conforme aux normes et réglementations applicables aux établissements recevant du public (ERP) en vigueur, notamment en matière de sécurité incendie.

La structure sera protégée d'un pare-vapeur au niveau du plafond et sera recouverte de panneaux d'acier profilé revêtus d'aluzinc ou techniquement équivalent limitant l'absorption du rayonnement solaire. Elle sera dimensionnée selon les contraintes de charge de neige locale avec un minimum de dimensionnement de 70 à 80 kg/m².

3.6. Menuiserie serrurerie :

- Menuiseries extérieures

Les menuiseries extérieures (portes et fenêtres) devront répondre à toutes les normes ERP en vigueur.

La(es) porte(s) d'entrée principale seront composées de la façon suivante :

- Remplissage des 2 faces avec âme isolante sur la moitié basse et vitrée sur la moitié haute ;
- Une crémone pompière ou techniquement équivalent, une serrure de sécurité 3 points à barillet européen ou techniquement équivalent, une poignée type « bec de canne », un ferme-porte à coulisse, un joint anti-pince-doigt en PVC ou techniquement équivalent ainsi qu'un bouton moleté intérieur.
- Coloris extérieur assorti aux murs extérieurs et coloris intérieur RAL blanc ou techniquement équivalent.
- Un ferme-porte en applique bras compas usage intensif ou techniquement équivalent
- Les portes extérieures doivent garantir l'étanchéité vis-à-vis des intempéries.

La ou les portes de secours seront composées de :

- Un simple vantail de 0,90m minimum
- Remplissage des 2 faces avec âme isolante sur la moitié basse et vitrée sur la moitié haute ;
- Équipée d'une serrure de sécurité 3 points à barillet européen ou techniquement équivalent, d'une poignée « bec de canne », d'un ferme-porte automatique, d'un joint anti-pince-doigt en PVC ou techniquement équivalent et d'un bouton moleté intérieur
- Coloris intérieur RAL blanc ou techniquement équivalent
- Les portes extérieures doivent garantir l'étanchéité vis-à-vis des intempéries.

Les fenêtres seront composées de la façon suivante :

- PVC à rupture de pont thermique de 2,20 x 1,30 minimum ;
- Ouvrant ½ fixe – ½ oscillo-battant ;
- Conforme à RT2012 ou techniquement équivalent ;
- Double vitrage argon à faible émissivité
- Coloris RAL blanc ou techniquement équivalent.
- Volets roulants posés en applique
- L'ensemble des vitrages sera équipé d'une vitrophanie (film opacifiant ou dépoli) sur toute leur surface, destinée à empêcher toute visibilité depuis l'extérieur vers l'intérieur des locaux, tout en conservant un apport de lumière naturelle. La fourniture, la pose et la durabilité de cette vitrophanie pendant toute la durée de location sont à la charge du titulaire.

À noter : un besoin complémentaire de vitrophanie est à prévoir sur les fenêtres du bâtiment adjacent existant comme décrit dans la PSE 2 (2.7.2).

Les portes à simple vantail seront composées de la façon suivante :

- Dimension : 0,90m ;
- Âme pleine ;
- Équipée d'une poignée RAL ou techniquement équivalent à définir ;
- Huisserie métallique laquée RAL ou techniquement équivalent à définir ;
- Laquage des portes RAL ou techniquement équivalent à définir ;
- Joint anti-pince-doigt intégrant paumelle et huisserie pour porte simple.

Remarque : les barilletts de toutes les portes du site seront fournis et installés par le titulaire du marché. Un jeu de 30 clés pour les portes des locaux sera livré avec les locaux.

3.7. Sanitaires :

Selon la réglementation en vigueur, le nombre de sanitaires sera à minima de :

- 1 Sanitaire PMR pour femmes
- 1 Sanitaire PMR + 1 urinoir pour hommes

3.8. Baie Informatique et prise

Les locaux provisoires devront intégrer une baie informatique murale d'une taille de 60*60*60 environ par bâtiment. Il devra émerger de ces baies tous les câbles de réseaux RJ45 du bâtiment.

Le titulaire prévoira les jarretières nécessaires pour tous les câbles RJ45 émergents dans la(es) baies informatiques ainsi tous les cordons de brassages nécessaires pour connecter les équipements de l'utilisateur. De manière générale :

Le titulaire aura à sa charge outre les prestations classiques :

- Le lien optique vers le bâtiment D/F et la baie informatique des locaux provisoires. La fibre optique sera de type 12 brins monomode, 9/125 µm, étanche à structure libre, protection anti rongeurs, gaine zéro halogène
- Le câblage RJ45 de chaque salle et chaque émergence identifié par salle avec incrémentation pour le raccordement d'équipement informatique (voir prescriptions en annexe 2 du présent CCTP)
- L'identification de chaque câble selon une nomenclature à définir en amont avec le service informatique DSIN de l'université Marie Louis Pasteur
- La pose des platines des bornes wifi fournies par l'Université dont les emplacements seront validés avec la DSIN (Service informatique du maître d'ouvrage)
- Réception des équipements : câbles RJ 45 : les résultats de la recette des infrastructures de câblage.
- La pose des bornes wifi fournies par le maître d'ouvrage

L'Université aura à sa charge :

- La fourniture des bornes d'accès wifi : la répartition des bornes sera faite en coordination avec le service informatique de l'Université.

- Le paramétrage et la mise en route des équipements
- De manière spécifique :

Un bureau aura une prise RJ45 et 3 prises PC pour l'installation du poste de travail. Il faudra ajouter à cela 2 prises PC pour la consultation des patients

3.9. Eclairage

- Intérieur

L'éclairage sera diffusé par dalles LED (4 000 K) intégrées au faux plafond. La puissance d'éclairage sera calculée en fonction de la surface des locaux. Le candidat indiquera le nombre d'appareils à installer et le flux lumineux résiduel de 500 Lux

Commande des éclairages :

- Bureau de consultation : un interrupteur mural sera installé, placé au niveau de la porte d'entrée.
- Circulations et sanitaires : tous les allumages se feront par détection de présence. L'implantation des détecteurs permettra de couvrir la totalité de ces surfaces.

Des BAES (Brique autonome éclairage de sécurité) seront installés au-dessus des portes, conformément à la réglementation.

- Extérieurs

Chaque porte d'entrée extérieure sera équipée d'un projecteur Led à détection de mouvement

3.10. Electricité

Installation électrique conforme à la norme française NF C15/100 ou équivalent :

- Raccordement électrique des bâtiments depuis le disjoncteur général ;
- Une armoire générale (phases + neutre) ;
- La protection des circuits sera assurée par des disjoncteurs et un disjoncteur général de 30 mA.

Le titulaire prévoira la fourniture et la pose du disjoncteur de branchement des locaux provisoires depuis le TGBT du bâtiment D/F. Le Titulaire fournira le câble électrique entre le TGBT et le TD des locaux provisoires

La distribution sera assurée par des plinthes en PVC à double compartiment ; un ceinturage total du bâtiment assurera la distribution des locaux et circulations.

Il est interdit de faire passer les câblages dans les murs pour éviter tous ponts thermiques et acoustiques.

3.11. Signalétique et identification des locaux

Le titulaire fournira et posera une signalétique d'identification des locaux provisoire ainsi que celle de chaque salle que les compose. Cette identification sera définie avec l'Université lors de la mise au point des plans d'exécution à charge du titulaire du marché et répondra à la charte graphique de l'établissement.

3.12. Chauffage, Climatisation, Ventilation

Une installation de chauffage/climatisation réversible sera prévue dans les bâtiments provisoires. Il s'agira d'un système de climatisation réversible de type pompe à chaleur (PAC)

Chaque unité sera protégée par un disjoncteur 30mA au tableau et proposera une télécommande individuelle.

Le titulaire assurera :

- la mise en service, les essais et réglages de l'installation ainsi que la formation des personnels (techniques et utilisateurs) à l'utilisation des climatiseurs ;

- la fourniture et la pose des socles-supports des commandes (1 par local). Les commandes seront fixes ;

- Climatisation :

Les modules doivent être climatisés par système split réversible avec secours et garantir une température de 23°C avec une tolérance mini/maxi de plus ou moins 2°C.

L'entretien de la climatisation (pièces, main d'œuvre et déplacement illimités) doit être inclus dans le prix du présent marché public.

- Chauffage :

Assuré par une climatisation réversible afin de garantir aussi une température de 21°C avec une tolérance mini/maxi de plus ou moins 2°C.

- Ventilation (VMC) :

Les bâtiments devront être équipés d'une ventilation mécanique contrôlée simple flux et d'un système d'extraction automatique dans les toilettes. Les gaines aérauliques devront cheminer en faux plafond et seront équipées de dispositif permettant une atténuation sonore du bruit émis par les équipements.

Le débit de renouvellement d'air pour les salles d'enseignement et des bureaux sera de 15m³/h.

3.1. Mobilier

Le mobilier des locaux provisoires sera fourni et mis en place par l'Université,

Toutefois, le titulaire devra prévoir la fourniture et l'installation d'une banque d'accueil composée d'un bureau de consultation spécifiquement conçus pour permettre l'accueil et l'usage par des personnes à mobilité réduite (PMR), conformément à la réglementation ERP en vigueur relative à l'accessibilité.

Ce mobilier devra notamment permettre le passage d'un fauteuil roulant, offrir une hauteur et un dégagement sous plan adaptés et garantir une utilisation autonome par les usagers.

Les fiches techniques détaillées (dimensions, matériaux, conformité réglementaire) devront être transmises au maître d'ouvrage (MOA) pour validation préalable avant toute commande et mise en œuvre.

3.2. Alarme et sécurité incendie

Le bâtiment devra être équipé d'un système de sécurité incendie de type 4 composé de :

- Une centrale
- D'un module de transmission sans fil des reports d'alarme vers un mobile
- Des déclencheurs manuels répartis selon les normes en vigueur
- De sirènes suivant l'avis des services de prévention
- La signalétique sera fournie et installée par le titulaire du marché (plans d'évacuation et d'intervention...)
- Les extincteurs seront fournis et installés par l'université

3.3. Tenue du chantier :

Tous les déchets et produits liés aux travaux seront triés et évacués au fur et à mesure dans une décharge choisie par le titulaire. La prestation forfaitaire comprend également tous les frais de transport et de décharge.

Le titulaire devra assurer la protection du chantier pendant toute sa durée.

3.4. Contrôle réglementaire :

L'Université aura à sa charge la réalisation du rapport de vérification réglementaire après travaux (RVRAT) **vierge** nécessaire à l'ouverture du site, établi par un organisme de contrôle agréé.

3.5. Réception des bâtiments

La réception sera prononcée par l'université dès lors que le RVAT sera vierge de réserve et d'avis défavorable ou suspendu. Le titulaire éditera alors la déclaration de fin de travaux que l'université déposera au service administratif de la ville de Besançon

3.6. Dossier des ouvrages exécutés (DOE)

A la réception des bâtiments, le titulaire remettra un DOE au format informatique sous forme de clé USB et éditera au format papier les documents nécessaires au SSI

3.7. Intervention et réparation

Outre le délais de garantie de parfaite achèvement, le titulaire du marché est responsable du bon fonctionnement des locaux ainsi que des équipements prévus dans le cadre du présent marché. En cas de désordre ou de défaillance des équipements et éléments constructifs constituant ces locaux, le titulaire du marché en sera informé par notification expresse et sera tenu contractuellement d'intervenir sous 48h.

Tout retard d'intervention sera pénalisé à raison de 50€/jour de retard à compter de la date de demande écrites d'intervention du maître d'ouvrage adressée au titulaire du présent lot.

3.8. Démontage des installations

Le titulaire du marché aura à sa charge le démontage complet des installations ainsi que le tri et l'évacuation des déchets éventuels occasionnés par le démontage des installations.

4. LISTE DES ANNEXES

Le présent CCTP comprend les annexes suivantes :

- Annexe 1 : Planning de l'opération
- Annexe 2 - Prescription UMLP câble - fibre réseau
- Annexe 3 : Plan de masse